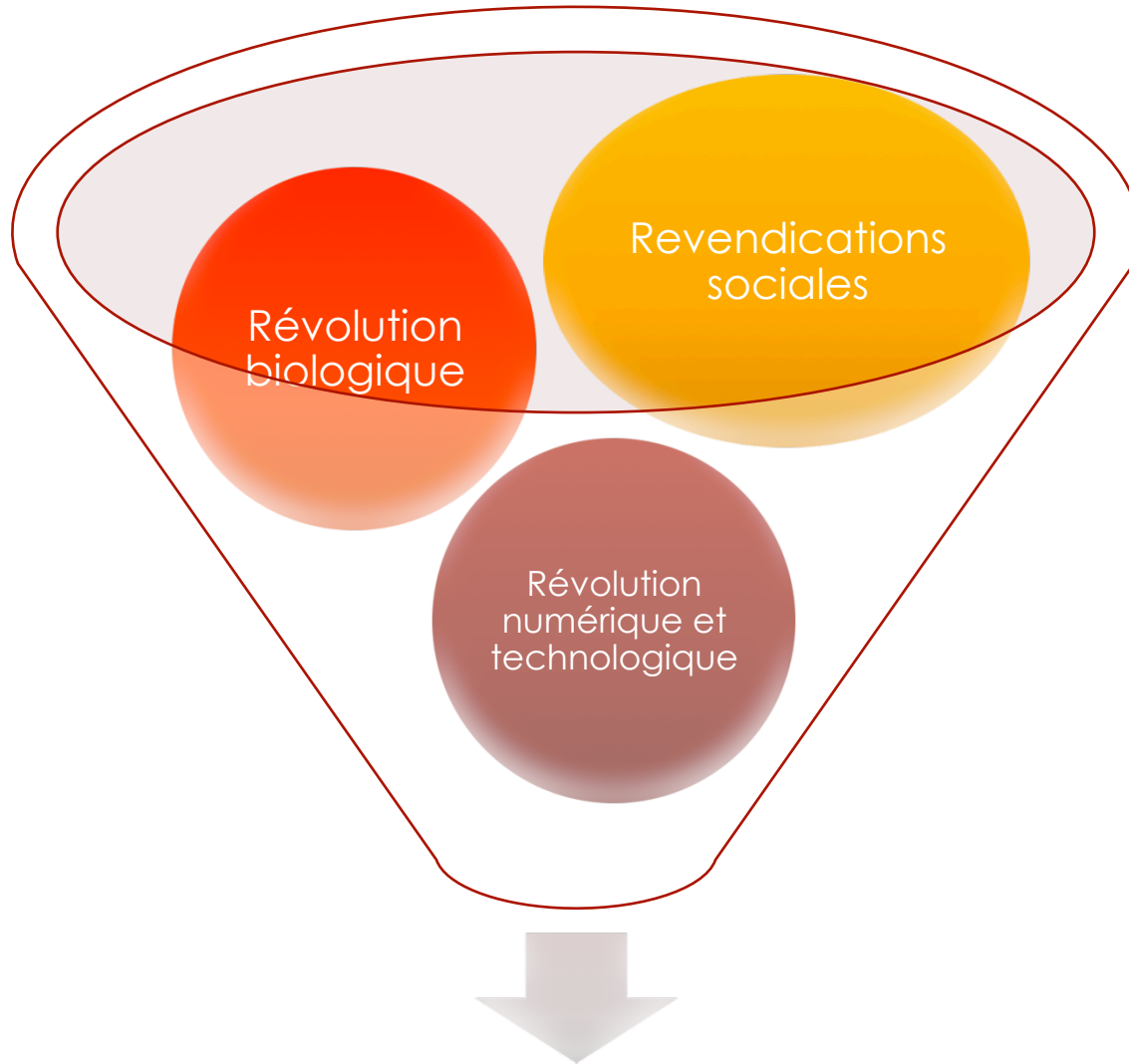




Révision des lois de bioéthique



Révision des lois de bioéthique

Quelles sont les étapes de la révision ?

Débat public sous la forme d'Etats généraux : organisation par le Comité Consultatif National d'Ethique + comité citoyen

- 1^{ère} étape (18.01-30.04.2018) : consultation citoyenne
- 2^{ème} étape (01.05-07.07.2018) : rédaction des rapports

Ministère de la justice (Chancellerie)

- Rédaction du projet de loi
- Consultation du Conseil d'Etat (section sociale)

Parlement

- Travail préparatoire :
 - Auditions devant les commissions parlementaires AN (+ Sénat (commission des affaires sociales)
 - OPESCT : Évaluation de l'application de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 et de la loi n° 2011-814 du 7 juillet 2011 relatives à la bioéthique
- Débats devant le Parlement : automne 2019
- Adoption de la loi : 2020

Pourquoi réviser les lois de bioéthique ?

- Nécessité d'adapter le cadre légal à l'évolution de la médecine :
 - Révolution biologique (génomique humaine – ciseau génétique)
 - Révolution numérique (Big Data)
- Des révisions régulières
 - 1^{ère} révision par la loi du 6 août 2004
 - 2^{ème} révision par la loi du 7 juillet 2011
 - Lancement de la 3^{ème} révision
- Difficulté : qu'est-ce qui doit relever des lois de bioéthique ?